

FRONT PANEL - FRENCH

GREEN CROSS®

FUNGINEX* ROSEPRIDE^{MC}
POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES ROSIERS ET DES PLANTES
ORNEMENTALES

DOMESTIQUE
FONGICIDE SYSTÉMIQUE
LIQUIDE

CONTENU NET : 250 mL, 450 mL, 470 mL, 473 mL, 500 mL

GARANTIE:

Triforine 6,5%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOL. : 15727
LOI SUR LES P.A.

Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road
Plaza #5, Suite 101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

ATTENTION



POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISATEUR CUTANÉE POTENTIEL

BACK PANEL - FRENCH

Funginex* RosePride^{MC} de GREEN CROSS® contient de la triforine, un fongicide systémique qui assure la suppression et la prévention de la tache noire et du blanc, les deux maladies les plus courantes des rosiers et des plantes ornementales.

MODE D'EMPLOI :

PLANTE TRAITÉE	SUPPRIMÉES	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Des rosiers et des plantes ornementales	La tache noire et le mildiou	Pulvériser à raison de 3 mL par litre d'eau, de façon à bien recouvrir toutes les surfaces des plantes. NOTE: 1 cuillerée à thé = 5 mL	Faire la pulvérisation dès les premiers signes de maladie au printemps et répéter tous les 7 à 10 jours, selon le besoin, pour prévenir l'infection. Si les conditions atmosphériques favorisent le développement de la maladie, il faudra peut-être continuer les pulvérisations pendant toute la saison de croissance. Si l'infection est déjà établie, répéter tous les 7 jours puis en réduisant l'intervalle entre les pulvérisations de 7 à 10 jours pour prévenir la réinfection.

COMBINAISONS AVEC DES INSECTICIDES :

On peut mélanger Funginex RosePride^{MC} de GREEN CROSS avec du Malathion 500 EC GREEN CROSS, de l'insecticide Diazinon pour jardins et arbres fruitiers ou du Sevin liquide. Suivre les instructions données sur chaque étiquette pour la suppression des insectes. Utiliser les mélanges seulement dans les cas où la maladie et les insectes sont tous deux présents.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Cause des lésions aux yeux. Porter des lunettes protectrices pendant la pulvérisation. Ne pas inhaler le brouillard pulvérisé. SENSIBILISATEUR CUTANÉE POTENTIEL. Bien se laver après l'emploi. Éviter la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, ainsi que des nappes d'eau. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

AVERTISSEMENT :

Protéger du gel. Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir et répéter jusqu'à ce que la liquide vomi soit clair. Ne pas faire vomir une personne inconsciente ni lui donner quoi que ce soit par la bouche. Contacter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. En cas de contact avec la peau, se laver à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et du numéro d'homologation LPA au moment de se rendre obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer et jeter le contenant vide aux ordures ménagères.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

Site Internet : www.greencrosscanada.com

® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée

™ utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée

* Funginex est un marque déposée de BASF Coporation

© 2004, Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))